

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 07.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- **En exercice** : 18
- **Présents** : 13
- **Votants** : 15 (2 procurations)
- **Suffrages exprimés** : 15 (15 pour)
- **Secrétaire de séance** : M. Florent ARMAND

Le trois avril deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre.

Représentés : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.
MORENO Juan représenté par MARTIN Florent à qui il a donné procuration

Absents excusés : D'HEILLY Alain, GARCIN Françoise, TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Marché de travaux pour l'amélioration des équipements de l'éclairage public des zones d'activités de la CCSB

Au regard de l'évolution du changement climatique et face à l'inflation des coûts de l'énergie, la transition énergétique française doit aussi s'appliquer aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

Ainsi, par délibération n°164.22 en date du 12 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre d'une série de mesures d'économies d'énergie au sein de la CCSB.

Depuis janvier 2023, l'extinction de l'éclairage public est effective dans les zones d'activités intercommunales.

Afin de poursuivre son engagement, la CCSB souhaite améliorer les équipements de l'éclairage public sur ses cinq zones d'activités : Val Durance, Météline, Les Grandes Blâches, l'Ecopôle et Le Plan.

Ce projet consiste à mettre en place les opérations suivantes :

- Remplacement des lanternes des candélabres par des équipements en LED sur l'ensemble des zones d'activités ;
- Remplacement de quelques mats et capots endommagés sur l'ensemble des zones d'activités ;
- Réalisation de travaux portant sur la reprise du câblage de l'éclairage public sur le parc d'activités du Poët ;
- Réalisation de travaux portant sur la remise en état des coffrets électriques afin de mettre en fonction d'éclairage nocturne sur le parc d'activités du Poët.

Le montant de ce marché de travaux est estimé à 223 445,80 € HT (soit 268 134,96 € TTC). Il serait donc passé selon une procédure adaptée.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etat (Fonds Vert) :	133 689,00 €
Etat (DETR 2022) :	13 270,00 € (subvention obtenue)
Département 05 :	26 166,90 €
Autofinancement CCSB :	<u>50 319,90 €</u>
TOTAL HT :	223 445,80 €

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement d'un marché de travaux ayant pour objet l'amélioration des équipements de l'éclairage public des zones d'activités de la CCSB ;
- autorise le président à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse selon lui ou le vice-président délégué, en application des critères énoncés dans le règlement de consultation ;
- autorise le président à signer et notifier le marché ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 07 AVR. 2023